

14 JUIN 2016

**DÉCISION DG n°2016-192 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « révision des
Bonnes pratiques de préparation » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-18 du 15 mars 2016 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « révision des Bonnes pratiques de préparation » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « révision des Bonnes pratiques de préparation » pour une durée de deux ans à compter de la date de la présente décision :

M. BRUNO (Fabien)

Mme BRANDELY-PIAT (Marie-Laure)

Mme CHAMBIN (Odile)

M. DELGUTTE (Alain)

M. STORME (Thomas)

Article 2 : La Directrice des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

14 JUIN 2016

François HEBERT

Directeur général adjoint